

Jonzac : un ex-collègue du chirurgien pédophile Joël Le Scouarnec au tribunal

Par Louise Colcombet Le 9 juillet 2020 à 07h41, modifié le 9 juillet 2020 à 09h29

Hasard malheureux ou nouvelle négligence? Alors qu'une enquête fleuve est toujours en cours au sujet du [Dr Joël Le Scouarnec](#), chirurgien suspecté de 349 viols sur d'anciens patients mineurs, [un ex-collègue de l'hôpital de Jonzac](#) (Charente-Maritime) est à son tour dans le collimateur de la justice. Interrogé dans le cadre de [l'enquête visant son confrère fin 2017](#), Jean-André Cuot avait reconnu - à contrecœur - avoir été lui-même condamné dix ans plus tôt à trois mois de prison avec sursis et 2 000 euros d'amende pour détention d'images pédopornographiques. Et admis avoir continué, « mais plus de façon aussi régulière ».

La saisie de ses ordinateurs et supports informatiques avait pourtant révélé que cet anesthésiste de 65 ans a consulté à 14 873 reprises, entre 2016 et 2017, des sites spécialisés à l'aide de mots-clés sans équivoques. Une « sorte d'évasion » dans un moment de fragilité dû à des difficultés financières, avait-il justifié, précisant avoir entamé une démarche de soins. Il a aussi évoqué une attirance pour les adolescentes de « 14-16 ans », quand bien même les quelques photos non effacées par ses soins avaient aussi fait apparaître des fillettes prépubères... Il sera jugé ce jeudi 9 juillet au tribunal correctionnel de Saintes pour « consultation habituelle d'images à caractère pédopornographique ».

De simples échanges professionnels avec Le Scouarnec

Anesthésiste à l'hôpital de Jonzac depuis 2011, Jean-André Cuot a donc côtoyé de longues années Joël Le Scouarnec au bloc opératoire. Sans jamais, a-t-il juré aux enquêteurs, aller au-delà de simples échanges professionnels avec lui. Dénoncé par une petite voisine en avril 2017 à qui il avait imposé une pénétration digitale, le Dr Joël Le Scouarnec sera jugé du 30 novembre au 3 décembre prochain à Saintes pour une première série de faits commis dans son entourage (son procès, entamé en mars dernier, [avait dû être interrompu en raison de la situation sanitaire](#)).

En parallèle, l'enquête se poursuit au sujet [des centaines de viols](#) qu'il évoque lui-même dans ses carnets découverts en perquisition, commis cette fois sur une trentaine d'années dans divers hôpitaux, sous couvert d'actes médicaux. Avec, en filigrane, la responsabilité des instances professionnelles, pourtant prévenues de sa condamnation pour [détention d'images pédopornographiques en 2005](#). La directrice de l'hôpital de Jonzac elle-même avait reconnu avoir embauché le chirurgien digestif trois ans plus tard, en toute connaissance de cause.

PODCAST. Le chirurgien Joël Le Scouarnec est-il le pire pédophile

français de l'histoire ?

Si les faits reprochés aujourd'hui au Dr Cuot sont sans commune mesure avec les agissements supposés de Joël Le Scouarnec, ils ne doivent pas être banalisés, prévient Me Céline Astolfe, qui s'est constitué partie civile au nom de la Fondation pour l'Enfance. L'avocate souligne ainsi les mots inquiétants employés par le Dr Cuot au sujet de ces images de fillettes : « Ça aurait pu être de belles voitures »...

« La consultation habituelle d'images pédopornographiques est un délit dont la gravité ne peut être minimisée, ces faits ne sont que le haut d'un iceberg de violences gravissimes commises sur des mineurs, insiste la pénaliste, qui poursuit : cette affaire pose également de vraies questions parce qu'elle est en lien avec le dossier de Monsieur Le Scouarnec. Il n'est pas anodin de voir que ces deux médecins d'un même hôpital ont des problématiques similaires. »

Suspendu par l'hôpital depuis mars

Si rien ne permet aujourd'hui de dire que les deux hommes ont pu échanger sur leurs penchants invouables - le Dr Cuot s'en défend et assure pour sa part n'avoir « jamais franchi la frontière » ni « fantasmé sur [ses] patients » - la coïncidence reste fâcheuse pour l'hôpital de Jonzac. Depuis la révélation dans la presse de cette seconde affaire, en mars, la structure a suspendu le Dr Cuot. Et se défend de tout manquement en rappelant que l'extrait du casier judiciaire en sa possession ne fait pas état de la condamnation de 2007, l'anesthésiste ayant alors obtenu du tribunal qu'elle ne soit pas inscrite.

Newsletter - L'essentiel de l'actu

Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

L'hôpital - qui n'a pas répondu à nos sollicitations - ne précise pourtant pas à quel moment il a fait la demande du casier et si son dossier professionnel, plus complet, avait été demandé à l'Ordre des médecins lors de son embauche. Une démarche qui aurait de toute façon, semble-t-il, été vaine... « Le parquet de Saintes n'a à l'époque pas transmis la condamnation, et nous ne l'avons toujours pas malgré plusieurs relances », assure-t-on à l'Ordre national des médecins, qui rejette la faute sur l'institution judiciaire. De quoi faire bondir Me Francesca Satta, avocate des parents de la petite voisine de Joël Le Scouarnec, à l'origine de l'affaire. « Il y a décidément un laisser-aller en Charente-Maritime sur un certain nombre de choses, s'agace l'avocate. Que l'Ordre n'ait pas été informé, c'est gravissime ! »